

1, Square Emile Richerd -
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
Tel 04-74-33-87-07

Le quatre février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie de Veyrins-Thuellin, sur la convocation en date du vingt-six janvier deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 27/01/2026

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, COCHONAT Pierre, GARCIA Youri suppléé par MICHOUÉ Eric, GRANGER Sylvain, GUILLET Laurent suppléé par MORALES Lucien, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, PYOT Robert, VIAL Frédéric,

Absente ayant donné pouvoir : POURTIER Annie à Christophe PERRIER,

Absent(e)s : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain, LUZET Frédérique, SOUDAN Henri.

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 11 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Monsieur BORDEL Joël. Ce dernier accepte.

2026-01-01 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES de l'année 2026

Vu l'article 107 de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République du 07/08/2025 (loi NOTRe) qui a modifiée les articles du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatifs au DOB, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat ;

Vu l'article L.2312 du CGCT prévoyant que le rapport des orientations budgétaires donne lieu à un débat et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ;

Vu l'article L5217-10-4 du CGCT prévoyant que la présentation des orientations budgétaires intervient dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget ;

Vu la délibération n°2022-04-01 du Conseil Syndical du 30/11/2022 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 ;

Considérant que la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants ;

Considérant que le DOB fait l'objet d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) comprenant :

- les orientations budgétaires et les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes (fonctionnement et investissement) ;
- les engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement avec une prévision de dépenses et recettes ;

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079200-20260204-2026_1_1-DE

- la structure et la gestion de l'encours de la dette.

Considérant le rapport des orientations budgétaires présenté en annexe n°1 ;

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires.

Pour : 11 + 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 04 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDELL



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Joël BordeLL', written over a horizontal line.

REÇU EN PREFECTURE

le 06/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-038-200079200-20260204-2026_1_1-DE

DU HAUT RHONE

délibération n°2026-01-02

1, Square Emile Richerd -
38630 LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN
Tel 04-74-33-87-07

Le quatre février deux mil vingt-six à dix-huit heures, les membres du Comité syndical du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut Rhône (SYDCEHR) désignés par la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de Communes Bugey Sud, se sont réunis en mairie de Veyrins-Thuellin, sur la convocation en date du vingt-six janvier deux mil vingt-six qui leur a été adressée conformément aux articles L 2121.10 et L 2122.12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Date d'affichage de la convocation : 27/01/2026

Présents : BOITEUX Myriam, BORDEL Joël, COCHONAT Pierre, GARCIA Youri suppléé par MICHOUUD Eric, GRANGER Sylvain, GUILLET Laurent suppléé par MORALES Lucien, MAURIN Paul, MOREL Eric, PERRIER Christophe, PYOT Robert, VIAL Frédéric,

Absente ayant donné pouvoir : POURTIER Annie à Christophe PERRIER,

Absent(e)s : CHATELAT Rémi, LACOSTE Alain, LUZET Frédérique, SOUDAN Henri.

Les délégués présents à l'ouverture de la séance sont 11 sur le nombre de 16 initialement. Le quorum ayant été atteint, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du comité, à savoir Monsieur BORDEL Joël. Ce dernier accepte.

2026-01- 02 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE HYDRAULIQUE

Le Président expose que pour permettre de répondre aux exigences réglementaires de l'Etat (système d'endiguement), rôle des ouvrages en place en matière des biens et des personnes, et d'étudier la possibilité d'optimiser le mode de fonctionnement actuel, une étude hydraulique est nécessaire.

Le montant prévisionnel total de l'opération est estimé à 185 000 € HT (étude hydraulique 160 000 € HT et mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage 25 000 € HT). Ces prestations peuvent bénéficier d'un financement au titre du Plan Rhône-Saône : Région AuRa / plan Rhône-Saône – Feder ainsi qu'au titre du Fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier.

Le plan de financement se décompose comme suit :

Structure / Dispositif	Taux	Montant (HT)	Montant (TTC)
Fonds de prévention des risques naturels majeurs - FPRNM	30 %	55 500 €	66 600 €
Région AuRa / Plan Rhône-Saône - FEDER	50 %	92 500 €	111 000 €
SYDCEHR – autofinancement budget d'investissement	20 %	37 000 €	44 400 €
TOTAL	100 %	185 000 €	222 000 €

Le Président propose au Comité Syndical de solliciter la demande de subvention au titre du plan Rhône-Saône Feder et au titre du Fond de Prévention des Risques Naturels et Majeurs (FPRNM) dit Fonds Barnier.

REÇU EN PREFECTURE
le 06/02/2026
Application agréée E-legalite.com

Il convient de délibérer pour approuver cette proposition et autoriser le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve cette proposition et autorise le Président à signer tous actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 11 + 1 pouvoir

Contre : 0

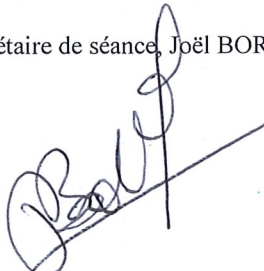
Absention : 0

Les Avenières Veyrins-Thuellin, le 04 février 2026

Le Président, Sylvain GRANGER

Le secrétaire de séance, Joël BORDEL


SYNDICAT
DE DEFENSE CONTRE LES EAUX
DU HAUT-RHONE



REÇU EN PREFECTURE

Le 06/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-036-200079200-20260204-2026_1_2-DE